

Consultable sur Internet à l'adresse ci-dessous

Site internet de la commune : www.plouguin.fr - Courriel : mairie@plouguin.fr
Plouguin également sur [facebook](https://www.facebook.com/plouguin) - Tél. : 02.98.89.23.06 - Fax : 02.98.89.20.94

Taxi Plouguin : Le Marhollec Isabelle 06.82.13.98.64
Correspondant de presse :
Télégramme : J.Y. Tournellec 06.63.24.11.10 –
jeanyvestournellec@bbox.fr. Ouest France : Agnès
Gondar 06.63.69.54.31 – agnesof@bbox.fr
M. Prietz, conciliateur de Justice, sur RDV au
02.98.48.10.48.
Cabinet médical : 06.66.16.40.86.

Cabinet infirmier : 02.98.89.25.98
Véronique Prémel, infirmière libérale : 02.29.02.66.50.
Pharmacie de garde : Appelez le **32 37** et laissez-vous guider.
Vous obtiendrez la ou les pharmacie(s) de garde la ou les plus
proche(s) de votre domicile. Cette information est également
affichée à la porte de la pharmacie de Plouguin.
Médecin de garde : En cas d'urgence appeler le **15**
Ambulance de garde : 02.98.32.60.60 – 02.98.32.68.06

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage
unique



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres

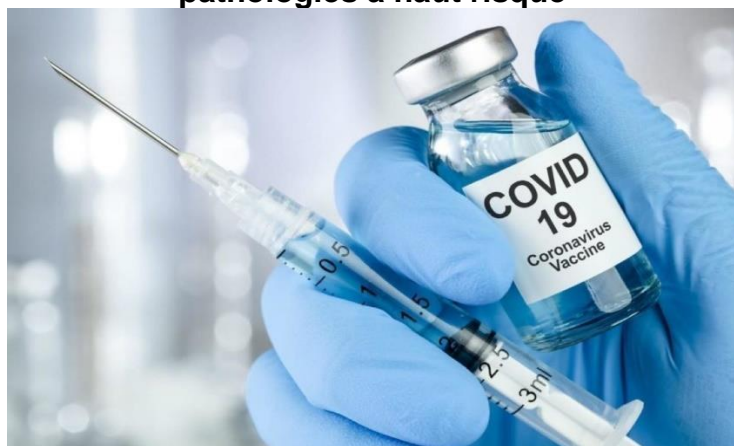


Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément
de ces gestes, porter un
masque quand la distance
d'un mètre ne peut pas
être respectée

**Vaccination contre la Covid-19
des personnes sans moyen de locomotion
âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de
pathologies à haut risque**



Certaines personnes, aidées par leur médecin traitant, ont obtenu un rendez-vous. Si vous êtes dans l'incapacité de prendre rendez-vous, les mairies de Plouguin et de Saint-Pabu proposent également de vous accompagner dans cette démarche. Pour le moment, **aucun rendez-vous n'est possible sur Saint-Renan et Brest avant le 22 février**. Par ailleurs, dès que des rendez-vous seront possibles, les communes de Plouguin et de Saint-Pabu organiseront le **transport des personnes sans moyen de locomotion**. Si ce service vous intéresse, vous devez transmettre vos coordonnées (**Nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, ainsi que le nom de votre médecin traitant**) à la mairie (02.98.89.23.06 pour Plouguin et 06.40.07.14.86 pour Saint-Pabu). Vous serez ensuite recontacté par la mairie pour vous informer de la date de votre rendez-vous et organiser votre transport. **Lors de la vaccination, une ordonnance de votre médecin traitant vous sera demandée.**



**Travaux rue de Brest
jusqu'à mi-février**

Pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise, la circulation est temporairement réglementée rue de Brest, depuis la place Eugene Forest jusqu'à la rue Abbé Luguern.

Le stationnement dans l'emprise des travaux est interdit.

Remise en état du parking de l'ancien presbytère

Sous réserve de conditions météorologiques favorables, des travaux sont prévus le lundi 15 février.

Le stationnement y sera interdit durant les travaux.



« Dispositif argent de poche »

Le dispositif argent de poche s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans.

Il est reconduit les mardi 23 et jeudi 25 février, et mardi 2 et jeudi 4 mars, soit de 9h à 12h, soit de 14h à 17h, dans la limite de 10 par groupe.

Ceux qui souhaitent s'inscrire pour la 1^{ère} fois sont invités à retirer un dossier en mairie. Pour ceux qui ont déjà un dossier, veuillez indiquer vos disponibilités par mail à christine.saliou@plouguin.fr. Inscriptions jusqu'au 17 février dernier délai.



Fédération Sportive et Culturelle Ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans

Une semaine d'animation aura lieu du 1^{er} au 5 mars, de 10h à 18h, à **Plouguin**.

Les dossiers d'inscription (à retourner pour le 21 février) sont disponibles en mairie ou à demander par mail à christine.saliou@plouguin.fr

Animations jeunesse organisées par les communes de Plouguin, Lampaul-Ploudalmézeau et Saint-Pabu

**Soirée jeux de société
pour les ados de 12 à 16 ans**

le jeudi 25 février
de 14h à 17h
à la salle polyvalente de Plouguin
Gratuit



Renseignements et inscriptions : christine.saliou@plouguin.fr

De 12 à 15 ans

**LASERTAG
EXPERIENCE**

23/02 14h-17h
SALLE OMNISPORTS / SAINT-PABU

INSCRIPTION : 10€

mairie@saint-pabu.bzh

christine.saliou@plouguin.fr

bgallic.mairielampaulploudal@orange.fr

Animation programmée sous réserve que le protocole sanitaire autorise la pratique d'activités sportives en intérieur.

Déclarez vos animaux à la mairie

Pour faire face à un éventuel cas d'influenza aviaire, il est nécessaire de connaître les détenteurs d'oiseaux, qu'ils soient professionnels ou particuliers.

Cela permet, en cas de détection du virus dans un secteur donné, d'organiser le plus rapidement possible une surveillance permettant de savoir si la maladie circule ou non. **Les détenteurs non professionnels de volailles de basse-cour ou d'autres oiseaux captifs élevés en extérieur sont tenus de se déclarer auprès de la mairie (formulaire Cerfa 15472*02).**

La mairie tient à jour un registre des détenteurs d'oiseaux.



Recensement militaire : tous les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser **dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans.**

Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion. Les jeunes se présenteront en mairie, munis du livret de famille et de la carte d'identité.

Horaires des messes :

Samedi 13 février à 16h30 à Lampaul-Ploudalmézeau et à Milizac. Dimanche 14 février à 10h30 à Ploudalmézeau et à Saint-Renan.

Mercredi des cendres 17 février : messes à 15h00 à Saint-Renan et à 16h30 à Ploudalmézeau.

Dans le respect des gestes barrières : distanciation physique, port du masque obligatoire dès 6 ans.

Une permanence d'accueil sera assurée au presbytère de Ploudalmézeau chaque samedi de 9h30 à 11h30, à partir du 13 février.



Familles de Vacances du Secours Populaire Français

Le Secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans de partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, au mois de juillet et

d'août, sur une période de 15 jours.

Cette année les périodes sont du 16 au 30 juillet et du 30 juillet au 16 août.

Les enfants accueillis dans les familles finistériennes sont principalement des enfants de la Marne, de Paris, du Finistère, du Maine et Loire dont les parents sont bénéficiaires du Secours Populaire.

Des permanences du service accès vacances ont lieu le lundi de 14h à 16h30, le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h.

Contact : 02.98.44.48.90 - vacances@spf29.org

EMPLOI – FORMATION



Des offres d'emploi sont disponibles sur le territoire des Abers.

Consultez-les en ligne :

<https://www.pays-des-abers.fr/maison-de-l-emploi-de-la-communaute-de-communes-du-pays-des-abers.html>

PARTICULIERS DÉTENTEURS D'OISEAUX
Face au risque sanitaire élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire, mettez vos animaux à l'abri des oiseaux sauvages

Enfermez vos volailles ou installez un filet de protection

Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE : CONSERVEZ LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.